

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NO : 500-06-001304-241

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

MARY-JANE PENNINO
Demanderesse

c.

RECKITT BENCKISER GROUP PLC
et
RECKITT BENCKISER HEALTHCARE
(UK) LIMITED
et
RECKITT BENCKISER LLC
et
SCHERING-PLOUGH CANADA INC.
et
MERCK & CO., INC.
et
INDIVIOR CANADA LTD.
et
INDIVIOR PLC
et
INDIVIOR UK LIMITED
et
INDIVIOR INC.
et
INDIVIOR SOLUTIONS INC.
et
PHARMA IMPORTING INC.
et
AQUESTIVE THERAPEUTICS INC.
Défenderesses

**DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE POUR OBTENIR
L'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR OBTENIR LE
STATUT DE REPRÉSENTANTE
(Articles 101 et 585 C.p.c.)
(ND/ : 67-269)**

**À L'HONORABLE JUGE LUKASZ GRANOSIK DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC,
SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DEMANDERESSE
EXPOSE CE QUI SUIT :**

I. CONTEXTE PROCÉDURAL

1. Le 2 avril 2024 la demanderesse déposait une procédure intitulée *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* (la « **Demande en autorisation** ») pour le compte du groupe suivant, dont elle est elle-même membre :

« Toute personne physique qui, au Canada, s'est fait prescrire et a consommé l'un ou l'autre des médicaments commercialisés sous la marque Suboxone entre leur date d'entrée respective sur le marché canadien et le 16 mars 2023, et qui a ensuite développé des problèmes dentaires. »

ou, subsidiairement :

« Toute personne physique qui, au Québec, s'est fait prescrire et a consommé l'un ou l'autre des médicaments commercialisés sous la marque Suboxone entre leur date d'entrée respective sur le marché canadien et le 16 mars 2023, et qui a ensuite développé des problèmes dentaires. »

tel qu'il appert du dossier de la cour;

2. Par la présente demande, la demanderesse désire obtenir la permission de modifier la *Demande en autorisation* selon la forme et le contenu du projet de *Demande modifiée pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante*, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce R-1**;
3. Plus particulièrement la demanderesse souhaite réduire le groupe visé par le recours à un groupe du Québec et corriger quelques coquilles et imperfections;
4. Les motifs au soutien de la présente demande sont plus amplement détaillés ci-après;

II. LIMITATION DE LA DÉFINITION DU GROUPE

5. La demanderesse souhaite limiter la portée territoriale du groupe visé par le recours aux membres du Québec;
6. La demanderesse propose de modifier le groupe ainsi :

« Toute personne physique qui, au Québec, s'est fait prescrire et a consommé l'un ou l'autre des médicaments commercialisés

sous la marque Suboxone® entre leur date d'entrée respective sur le marché canadien et le 16 mars 2023, et qui a ensuite développé des problèmes dentaires. »

ou tout autre groupe qui sera déterminé par le Tribunal.

7. Cette demande de limitation de la définition du groupe s'inscrit dans le contexte où une action collective similaire et parallèle a été déposée en Colombie-Britannique le 5 avril 2024¹ par notre cabinet affilié Siskinds LLP, pour un groupe national;
8. Considérant ce qui précède, les avocats soussignés suggèrent d'aviser tous les membres figurant dans sa base de données du jugement à intervenir sur la présente demande ainsi que de la nature des changements autorisés, le cas échéant;
9. Le cas échéant également, ces informations seront également ajoutées sur le site internet dédié au recours;
10. La demanderesse souhaite également modifier certains énoncés de la Demande en autorisation afin de refléter cette limitation et d'en assurer la cohérence;

III. AUTRES MODIFICATIONS

11. Enfin, la demanderesse désire en profiter pour corriger quelques coquilles et imprécisions et ainsi faciliter la compréhension de la Demande en autorisation;
12. Les modifications n'affectent en rien la théorie de cause et aucune nouvelle demande ne résulte de ces modifications;
13. Sur le tout, les modifications proposées :
 - a) sont utiles et conformes aux intérêts de la justice;
 - b) ne sont pas tardives et ne retardent pas le déroulement de l'instance;
 - c) sont dans le meilleur intérêt des membres du groupe;
14. La modification d'un acte de procédure constitue la règle, même en matière d'action collective, alors que son refus par le tribunal demeure une exception;
15. Par conséquent, la demanderesse demande la permission de modifier la Demande en autorisation selon la forme et le contenu du projet de demande modifiée, pièce R-1;
16. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

¹ Dossier de Cour no. VLC-S-S-24245.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande;

PERMETTRE à la demanderesse de modifier sa *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* selon le projet de demande modifiée, pièce R-1;

LE TOUT sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Québec, le 1^{er} avril 2025

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS

(Me Caroline Perrault)

(Me Erika Provencher)

(Me Marie-Maud Côté Rouleau)

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

Code d'impliqué permanent : BB-6852

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Caroline Perrault, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, à Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'une des avocates de la demanderesse en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ à Québec, ce 1^{er} avril 2025

Signé par :

Caroline Perrault

6553C6D12C8A48F...

CAROLINE PERRAULT

Serment reçu par moi par un moyen technologique à Québec, ce 1^{er} avril 2025

DocuSigned by:

Christine Béland

442E4BA4795E456...

CHRISTINE BÉLAND (#177 805)

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À :

Me Stéphane Pitre
Me Alexis Leray
BORDEN LADNER GERVAIS LLP
900-1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 5H4
Téléphone : (514) 879-1212
Télécopieur : (514) 954-1905
spitre@blg.com
aleray@blg.com

Me Claude Marseille
Me Ariane Bisailon
Me Cristina Cataldo
BLAKE, CASSELS & GRAYDON,
S.E.N.C.R.L./S.R.L.
3000-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4N8
Téléphone : (514) 982-4000
Télécopieur : (514) 982-4099
claudemarseille@blakes.com
arianebisailon@blakes.com
cristinacataldo@blakes.com

Me Louis-Philippe Constant
CLYDE & CO CANADA S.E.N.C.R.L.
1700-630, boul. René Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : (514) 843-3777
Télécopieur : (514) 843-6110
louis-philippe.constant@clydeco.ca

PRENEZ AVIS que la présente *Demande pour permission de modifier la demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* sera présentée devant la Cour supérieure du Palais de justice de Montréal, située au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6, à une date et des modalités à être déterminées.

Québec, le 1^{er} avril 2025

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS
(Me Caroline Perrault)
(Me Erika Provencher)
(Me Marie-Maud Côté Rouleau)
Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Notification : notification@siskinds.com
Code d'impliqué permanent : BB-6852

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

NO : 500-06-001304-241

MARY-JANE PENNINO

Demanderesse

c.

RECKITT BENCKISER GROUP PLC ET AL.

Défenderesses

DEMANDE POUR OBTENIR LA PERMISSION
DE MODIFIER LA DEMANDE POUR OBTENIR
L'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE ET POUR OBTENIR LE STATUT
DE REPRÉSENTANTE
(Article 571 et ss. C.p.c.)

BB-6852

Casier 15

Me Caroline Perrault

N/D : 67-269

Me Erika Provencher

Me Marie-Maud Côté-Rouleau

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)

TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281

NOTIFICATION notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc